

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 31 MARS 2023
Date de l'affichage : 31 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 073-217302785-20230406-2023_22-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le six avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian et ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
 M. PELLISSIER Mathieu procuration à Mme RANCUREL Marie-France

M. ROCHETTE Christian a été désigné secrétaire.

OBJET : SUPPRESSIONS – CREATIONS DE POSTE – AVANCEMENTS DE GRADES 2023

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'arrêté de M. le Maire, en date du 1^{er} septembre 2021, fixant les Lignes Directrices de Gestion,

Vu le tableau des possibilités d'avancements de grade des agents de la collectivité pour l'année 2023,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VOTE :**

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet en date du 1^{er} mai 2023.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ne} classe à temps complet en date du 1^{er} mai 2023.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet (31h) et la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ne} classe à temps non-complet (31h) en date du 1^{er} mai 2023.

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2de classe à temps complet en date du 1^{er} mai 2023.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2nde classe à temps complet en date du 6 juillet 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 073-217302785-20230406-2023_22-DE



M. Bertrand MONDET,
Maire